

PROGRAMME
DAFA

EXPERTISE-CONSEIL

- ◆ Vous êtes une municipalité ou un organisme?
- ◆ Vous offrez un programme, des services ou des activités de loisir?
- ◆ Vous souhaitez joindre les 350 organisations qui ont déjà adoptées les standards DAFA?

Le Conseil québécois du loisir offre la possibilité aux organisations intéressées de demander une expertise-conseil relative au programme DAFA. Divers scénarios vous seront suggérés selon l'analyse de vos ressources et de vos besoins. Ce service est gratuit et il n'implique pas d'obligation de votre part. Appelez au **1-866-583-1757** ou consultez le site web www.programmedafa.com.

Qu'est-ce que le DAFA?

Le programme DAFA offre des formations dans le domaine de l'animation, de la formation et de la gestion dans les milieux du loisir. La formation de base en animation menant à l'obtention du Diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateurs (DAFA) s'adresse aux futurs animateurs des milieux du loisir, auprès des jeunes de 5 à 17 ans. D'autres formations telles que Coordination d'équipe, Formation de formateur et certaines formations complémentaires sont également disponibles.

Pourquoi demander une expertise-conseil?

- ◆ Vous souhaitez offrir le DAFA, mais vous ne savez pas par où commencer?
- ◆ Vous aimeriez être conseillé quant au scénario d'implantation à adopter?
- ◆ Vous désirez obtenir de l'information sur les bénéfices du DAFA?

Que comprend l'expertise-conseil?

- ◆ Une analyse de vos besoins et ressources (sur place, par téléphone ou via une plateforme Web).
- ◆ Suggestion de scénarios d'implantation en fonction des besoins et des ressources (date d'embauche, nombre d'animateurs à former, formation déjà en place).
- ◆ Soutien personnalisé à chaque étape de l'implantation.

COMMUNIQUEZ AVEC LE
CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR DÈS MAINTENANT!

